

**TRAVAUX DE DESSOUCHAGE D'UN ARBRE
ET REPLANTATION D'UN PALMIER
AVENUE DE LA LIBERATION
ENTREPRISE GUYOMAR PAYSAGE & PEPINIERES**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n°92 du 17 février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement, et ses modificatifs,
VU la demande du 16 MAI 2018 de l'entreprise Guyomar Paysage & Pépinières M. Florent GUYOMAR ☎ 04 94 66 11 34 – sise : 7681, Route de Pierrefeu – Vallée de Sauvebonne – 83400 HYERES (e-mail : contact@guyomar.fr),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de dessouchage d'un arbre avec extraction de la racine et replantation d'un palmier – Avenue de la Libération à hauteur du bâtiment « les Agaves » – Côté sud, sont autorisés :

**LE JEUDI 24 MAI 2018
DE 08H00 A 17H00**

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera par demi-chaussée en alternat manuel par panneaux K10 ou par feux tricolores de type KR11.

ARTICLE 3° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le

18 MAI 2018



Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

*P/° Le Maire
Mme Valérie BOURON
Conseillère Municipale,
Déléguée à La Sécurité.*

Réf. : AP/MN.